

LA LETTRE DU MUSICIEN REPERTOIRE DES CONSERVATOIRES ET ECOLES DE MUSIQUE

Plus de 3 600 établissements accessibles en quelques clics et mis à jour en temps réel

REPETOIRE DES CONSERVATOIRES ET ECOLES DE MUSIQUE

OPERA Une saison éclatante

Bienvenue sur la version en ligne du répertoire des conservatoires de la Lettre du Musicien.

ACCEDER A LA CONSULTATION

Édité depuis plus de 10 ans par La Lettre du Musicien sous la forme d'un guide

POUR EFFECTUER UNE RECHERCHE

✓ Choisissez la formule qui vous convient

- Accès unique 24 heures
- Forfait annuel
- Accès annuel multi-codes

✓ Sélectionnez vos critères : par discipline, région, type d'établissement

Chaque fiche indique

- les coordonnées postales et téléphoniques
- le nom du directeur
- les disciplines enseignées
- le nombre d'élèves et de professeurs
- l'accessibilité aux handicapés

WWW.REPERTOIRECONSERVATOIRES.FR

L'ethnomusicologie fait son entrée au CRR de RUEIL-MALMAISON

Le CRR de Rueil-Malmaison mettra en place, à la rentrée prochaine, une licence en "pratique musicale et ethnomusicologie", en partenariat avec l'université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense. Entretien avec Jean-Luc Turret, le directeur du conservatoire.

Pourquoi proposer une licence dans un conservatoire qui n'est pas un établissement supérieur ?

Notre objectif est de nous positionner par rapport aux pôles supérieurs. Nous accueillons déjà 160 élèves en cycle de perfectionnement, ouvert aux étudiants titulaires du bac et du diplôme d'études musicales. Cette formation les prépare aux concours du supérieur et leur permet d'acquérir un diplôme d'établissement. Mais ce dernier n'est pas reconnu. Notre proximité avec Paris nous permet d'avoir un nombre important de professeurs renommés. Mais il est vrai que le manque de reconnaissance du diplôme peut être un frein à l'inscription des étudiants. Ouvrir une licence permet d'obtenir cette reconnaissance et d'organiser ainsi, par exemple, des échanges Erasmus. Elle étoffe également la formation des étudiants, notamment dans le domaine de la recherche, en s'ajoutant à la pratique régulière de leur instrument au CRR.

Pourquoi ce choix de l'université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense ?

Elle présente l'avantage, pour nos étudiants, de n'être qu'à deux stations de RER du conservatoire. Et lorsque nous avons noué des contacts, l'envie de nouer des liens était très forte des deux côtés. L'université propose un parcours d'ethnomusicologie au sein de son département d'anthropologie qui a peu d'équivalents en France et est probablement unique en Ile-de-France. Elle dispose par exemple d'un gamelan (un orchestre traditionnel javanais) et d'instruments qui seront accessibles aux étudiants. Leurs chercheurs y mènent aussi des travaux de terrain qui enrichiront nos élèves.

Ambitionnez-vous de devenir un pôle supérieur ?

Cela reste difficile à envisager. Nous sommes encore au tout début d'une histoire. Et l'Etat ne souhaite pas d'autres pôles supérieurs de musique en Ile-de-France que ceux déjà existant : Paris-Boulogne-Billancourt et celui du 93. L'histoire a fait que l'ancien Cefedem d'Ile-de-France, situé à Rueil-Malmaison, a été incorporé au Pôle Sup' 93. Nous avons d'ailleurs récupéré leurs locaux, situés juste à côté des nôtres, lorsqu'ils ont déménagé en décembre dernier. Nous bénéficions désormais d'un second auditorium, de plus nombreuses salles de cours et de salles de pratique pour les étudiants qui souhaitent travailler leur instrument. Nous partirons de toute façon, après les examens d'entrée qui auront lieu en septembre prochain, sur des promotions restreintes : dix élèves par année. Nous voulons rester attentifs à l'employabilité de nos étudiants.

Propos recueillis par Pierre Wolf-Mandroux

Concours d'entrée du 1^{er} au 4 septembre (limite d'inscription : 24 août). > 01 47 49 74 45

Vous êtes artiste, Vous gérez des équipes, Devenez manager
Un cycle de directeur d'établissement d'enseignement artistique est organisé par l'Institut National Spécialisé d'Etudes Territoriales (INSET) de Nancy, établissement relevant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Ce cycle est conçu pour les cadres de direction d'établissement d'enseignement artistique confirmés ou récemment nommés à cette fonction (titulaire ou contractuel), relevant des conservatoires à rayonnement régional, départemental, intercommunal ou communal ; directeurs d'établissement d'enseignement artistique ou directeur en devenir (directeur adjoint, responsable d'un département musique, danse ou théâtre).

Cette formation, d'une durée de 48 jours et constituée de 11 modules, débutera fin 2015.

Le dossier de candidature ainsi que la plaquette de présentation du cycle de directeur d'établissement d'enseignement artistique sont à retirer sur le site du CNFPT : www.cnfpt.fr

La date limite de remise des candidatures est fixée au 30 septembre 2015.

Le jury de sélection se réunira les 8 et 9 octobre 2015.

Contact : Institut National Spécialisé d'Etudes Territoriales, 1 boulevard d'Austrasie, CS 20442 54000 Nancy.

Demande d'informations : Geneviève LIENHARDT, Responsable du domaine Action culturelle et Enseignement, Courriel : genevieve.lienhardt@cnfpt.fr

Dossier d'inscription : Severine CHAMPOUGNY, Assistante de formation, Tél. : 03 83 19 22 19, Courriel : severine.champougny@cnfpt.fr

Les 100 ans du conservatoire de Nice

André Peyrègne retrace les grands moments de l'établissement qu'il dirige. Par ailleurs, nouvellement élu président la Fédération française de l'enseignement musical (FFEM), où il succède à Alfred Herzog, il est bien décidé à défendre les conservatoires.

Le conservatoire fête ses 100 ans...

Nous allons célébrer ce centenaire entre le 27 juin et le 5 juillet avec une quinzaine de concerts, des hommages à des musiciens... Le conservatoire de Nice a été créé pendant la Première Guerre mondiale par une pianiste niçoise, Adeline Baillet. Belle initiative, elle voulait occuper les jeunes Niçois pendant cette triste période. J'en suis le directeur depuis trente ans, après dix ans en tant que sous-directeur. Je peux dire que j'établis le record de longévité à la tête d'un grand conservatoire ! Ces dernières années, je me suis efforcé de faire entrer l'établissement dans l'enseignement supérieur en créant avec l'université de Nice une licence de musicien interprète qui permet aux étudiants de recevoir un diplôme reconnu par la fonction publique et dans l'Europe entière. Par ailleurs, j'aimerais que l'on se concentre sur la formation des amateurs - c'est-à-dire celle du public de demain, qui doit être rajeuni.

Sur le terrain, quelles évolutions avez-vous constatées ?

Je suis arrivé au conservatoire pendant le grand renouveau de la musique en France, mené par Marcel Landowski. Les conservatoires fonctionnaient de façon artisanale, ils étaient peu organisés à l'échelon national. Cela n'empêchait pas les enseignements d'être parfois excellents, mais il manquait une direction commune. Landowski est passé par là. Les années 80 ont été un sommet pour l'enseignement de la musique : la France était prospère, la santé de la musique allait avec. Ce qui se passe ces dernières années est évidemment inquiétant.

A qui en imputer la responsabilité ? C'est la crise, nous en sommes tous victimes. Les conservatoires ont beau savoir qu'il faut participer à l'effort collectif, ce qui me choque profondément, c'est l'aspect financier bien sûr, mais surtout symbolique, du désengagement de l'Etat. Ma génération a connu une période de construction. Quand j'ai commencé, les professeurs de conservatoire n'étaient pas fonctionnaires, ils n'avaient pas de retraite. Nous avons travaillé à les inscrire dans la fonction publique. C'est à ce moment-là que sont nés les DE, les CA. Et maintenant ?

Que comptez-vous faire ?

Prendre ma retraite et me concentrer sur mon nouveau rôle, celui de président de la FFEM. Avec la Fédération (qui rassemble aujourd'hui 1 200 conservatoires et écoles de musique, soit quelque 310 000 élèves et 20 000 enseignants), je vais me battre malgré ce climat de défaitisme ! Notre but est bien sûr de fédérer des actions pédagogiques et, surtout, des enthousiasmes. Mais ma grande idée est surtout de faire savoir aux élus que les écoles de musique et les conservatoires sont loin d'être ringards, ce qui est une grande idée reçue. Ce sont des écoles vivantes où se joue le "vivre-ensemble" dont on parle depuis le 11 janvier ! Les petites écoles associatives méritent que l'on reconnaisse davantage leur travail. Bref, il faut redonner une image moderne aux conservatoires : ce ne sont pas des établissements conservateurs et traditionalistes.

Propos recueillis par Suzanne Gervais